

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

2025.04.32 MÉDIATHÈQUE - ANALYSE DE LA PRATIQUE 2025 - CONVENTION DE PARTENARIAT

(Rapporteur : Aurélie PETIT)
Nomenclature : 8.6 – Emploi, formation professionnelle

Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux et de l'amélioration des conditions de travail des agents de la médiathèque, il est projeté de mettre en place des sessions d'analyse de la pratique professionnelle pour les agents.

L'objectif de l'analyse de la pratique professionnelle est d'accompagner les agents autour des **problématiques et des interrogations rencontrées dans l'accueil du public et des difficultés que cela engendre**. Elle doit ainsi permettre **d'améliorer la qualité d'accueil** au sein de la médiathèque et les conditions de travail des agents. **Il convient pour cela de mettre**

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_32-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025 1

en place des conduites à tenir en fonction des situations rencontrées et d'harmoniser les pratiques des agents en permettant de :

- Aborder des situations professionnelles complexes et travailler sur la posture à adopter par le personnel de la structure,
- Être écouté afin de permettre une prise de recul et de réflexion nécessaire suite à la survenue d'un évènement complexe,
- Favoriser la cohérence de l'accueil des différents usagers de la médiathèque en mettant en place de nouvelles procédures,
- Renforcer la cohésion de l'équipe.

Cette démarche a été proposée aux agents de la médiathèque suite aux différents incidents survenus au sein de l'équipement depuis la fin de l'année dernière.

Il est proposé de signer une convention de partenariat avec un psychologue, qui assurera l'animation de 2 séances d'une durée de deux heures sur le deuxième semestre de 2025 puis 4 séances d'une durée de deux heures sur l'année 2026. Le cout global de cette action s'élèverait à 1 860 €.

Les modalités du partenariat sont précisées dans le projet de convention joint en annexe.

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Tranquillité Publique et Nouvelles Technologies**, lors de sa séance en date du 16 juin 2025, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Culture et Patrimoine** lors de sa séance en date du 16 juin 2025 émis un avis favorable.

La commission Municipale **Finances** lors de sa séance en date du 16 juin 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

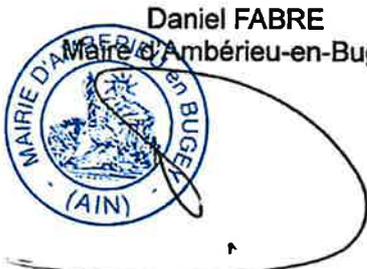
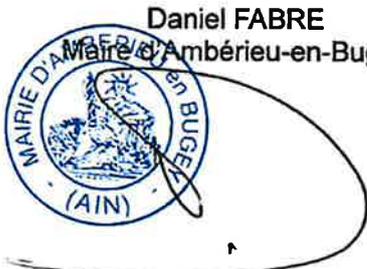
1. **D'APPROUVER** la convention de partenariat en vue de la mise en œuvre de l'analyse de la pratique professionnelle pour l'équipe de la médiathèque telle que jointe en annexe ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ;
3. **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 et suivants.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 24 JUIN 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Secrétaire de séance
Jacques BECQUART



Accusé de réception en préfecture
094-210100046-20250619-DEL_2025_04_32-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025